



CPAS de Schaerbeek

Observatoire du Social

Photo : Carlo CALDARINI

FOCUS 3 / Septembre 2021

Premier bilan des effets socioéconomiques de la pandémie

Chiffres, interprétations, pistes



Cette analyse peut être téléchargée à l'adresse suivante <https://bit.ly/3lB3Zmj>



CPAS DE SCHAERBEEK OCMW VAN SCHAARBEEK
Boulevard Auguste Reyerslaan 70- 1030 Schae(a)rbeek

☎ 02 435 51 37
@ info@cpas-schaerbeek.brussels info@ocmw-schaerbeek.brussels

AUTRES ANALYSES DE L'OBSERVATOIRE DU SOCIAL

Premier rapport d'observation 2019

🔗 <https://bit.ly/2HvSDN1>

Premier rapport d'observation 2019. Annexe statistique

🔗 <https://bit.ly/2SU6Ecq>

Eerste observatierapport 2019. Synthese

🔗 <https://bit.ly/2u9hbs8>

Focus 1/2020. De l'article 60 à l'emploi d'insertion

🔗 <https://bit.ly/302FdBN>

Focus 2/2020. Avoir 20 ans au temps du Covid

🔗 <https://bit.ly/3nUBPDp>

INFO :

✉ carlo.caldarini@cpas-schaerbeek.brussels

Pour citer cette analyse :

Caldarini C., *Premier bilan des effets sociaux de la pandémie. Chiffres, interprétations, pistes*
CPAS de Schaerbeek, Observatoire du social, Focus 3, 2021 (<https://bit.ly/31B3Zmj>)

| | |
|--|-----------|
| PRÉFACE..... | 5 |
| Introduction | 7 |
| 1. Inégalités sociales de santé..... | 9 |
| 2. Effets directs de la pandémie sur la population des CPAS | 11 |
| <i>Zoom sur Schaerbeek</i> | <i>13</i> |
| 3. Effets de la pandémie sur l’emploi et sur le chômage | 15 |
| <i>La stabilité des indicateurs du marché du travail cache d’importantes inégalités.....</i> | <i>16</i> |
| <i>Zoom sur Schaerbeek</i> | <i>16</i> |
| <i>Un phénomène paradoxal en apparence : le non-recours aux droits sociaux.....</i> | <i>19</i> |
| <i>La fracture numérique</i> | <i>19</i> |
| <i>Le chômage temporaire.....</i> | <i>21</i> |
| <i>L’emploi atypique</i> | <i>22</i> |
| 4. Effets de la pandémie sur les entreprises | 24 |
| <i>Zoom sur Schaerbeek</i> | <i>25</i> |
| 5. Effets de la pandémie sur les étudiants | 26 |
| 6. Quelles conclusions tirer ? | 27 |
| 7. Sources | 28 |

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d’un féminin et d’un masculin.



PRÉFACE

Depuis mi-mars 2020 et le début de la crise sanitaire, tous nos repères habituels ont été profondément bousculés, comme citoyens évidemment mais en tant que travailleurs également. En très peu de temps, il a fallu « gérer » un confinement sans précédent tout en garantissant comme travailleurs de CPAS la continuité de nos missions de service public.

Presque tout fut à l'arrêt mais les CPAS répondirent présents.

Dans l'urgence, nous avons pris des mesures mais nous n'avions pas encore assez de recul pour analyser la situation dans sa complexité. Néanmoins, des premiers constats ont pu être tirés : la crise sanitaire entraînait avec elle, pour les publics les plus précarisés, une double fracture : celle du numérique et la fracture sociale sous-jacente.

En outre, les CPAS se sont trouvés dans l'obligation de repenser leur mode d'organisation interne et leur processus-types : organiser des shifts d'équipes pour assurer un roulement en présentiel, accueillir le public en limitant au maximum tout contact physique, réunir les organes décisionnels en vidéoconférence ... A cela s'est ajoutée l'interprétation, presque chaque jour actualisée, d'un cadre normatif et réglementaire pour le moins mouvant : multiplication de dispositions de toute sorte, issues de différents acteurs institutionnels, et gestion parfois ardue des subsides exceptionnels reçus.

Ce qui paraissait inimaginable voici deux ans devint une réalité.

Cette continuité du service public a rapidement nécessité des mesures concrètes et innovantes au niveau de notre CPAS : création d'une Cellule Covid via un plan d'action renforçant notamment le nombre de travailleurs sociaux, création d'une table d'emploi virtuelle par le département ISP, rédaction d'un règlement sur le télétravail par notre département RH, mise en place d'outils, par le service Informatique, pour favoriser le travail hybride des équipes et dématérialiser les documents, ... Et la liste est encore longue. L'adaptation organisationnelle fut donc à son comble pour faire face, tant que faire se peut, à la crise sociale et économique mondiale qui sévit.

Aujourd'hui, les défis des CPAS sont encore nombreux, traversés par une question fondamentale : que deviendra le travail social post-Covid ? Par ailleurs, maintenant qu'arrive le temps d'une analyse plus fine des conséquences de cette pandémie, un autre défi des CPAS sera de pouvoir davantage identifier - et faire remonter - les impacts socioéconomiques de la crise sanitaire. C'est bien l'optique de la présente étude, réalisée par l'Observatoire du social du CPAS de Schaerbeek, qui vise à tirer un « premier bilan des effets sociaux de la pandémie ».

Comme acteur de terrain incontournable et en prise directe avec les populations, les CPAS sont en effet précieux et légitimes pour ce travail d'analyse. Une vraie réflexion en la matière, croisant et articulant éléments quantitatifs et qualitatifs, devra compléter toutes les actions très concrètes menées au quotidien en faveur de ceux qui en ont le plus besoin.

Amélie Vanwissen
Secrétaire générale du CPAS de Schaerbeek

21 septembre 2021



Introduction

Un extraterrestre qui tenterait de connaître la situation socio-économique de la Belgique d'aujourd'hui, en se basant uniquement sur les statistiques, conclurait que nous connaissons une excellente conjoncture économique : développement rapide des télécommunications et du télétravail, indicateurs du marché du travail stables et même en amélioration dans les communes les plus pauvres, nette diminution des fermetures d'entreprises et des faillites, quasi-stabilité du nombre de personnes dépendantes de l'aide sociale, diminution du trafic aérien, routier et de la pollution.

En effet, comme des extraterrestres, depuis plus d'un an les responsables techniques et politiques des 581 CPAS de Belgique - comme beaucoup d'autres décideurs du pays et le commun des mortels du monde entier en ce moment - s'interrogent sur les effets sociaux de cette pandémie.

Et comme c'est généralement le cas lorsqu'on est confronté à des changements soudains, non désirés et inattendus, l'une des réactions les plus immédiates est d'aller « chercher les données ». Les plus désespérés d'entre nous effectuent des recherches aléatoires sur l'internet et sur les médias sociaux. Les plus clairvoyants sont occupés à construire des indicateurs, à mesurer ce qui se passe, à comprendre où nous étions avant et où nous allons maintenant.

Au niveau fédéral, le SPP Intégration sociale, en collaboration avec les trois fédérations régionales des CPAS, a promptement mis en place une enquête mensuelle à laquelle tous les Centres sont invités à collaborer, et dont notre Centre est un des contributeurs. L'objectif est de « *suivre de près la situation et d'élaborer des projets actualisés qui nous permettront de prendre des mesures pour améliorer le soutien et l'assistance aux personnes les plus vulnérables* ». ¹

Ce vaste travail de monitoring permet de déceler certaines tendances importantes, telles que l'augmentation flagrante des aides dites complémentaires, l'augmentation moins visible des personnes dépendant d'un revenu d'intégration (RI) et, en général, une diminution des revenus du travail.

Ceci, à l'échelle nationale. Il est plus difficile de tirer des conclusions utiles à l'échelle locale. En observant les données au niveau de son propre CPAS, on remarque, certes, une augmentation ici et une diminution là, mais rien de vraiment frappant qui puisse automatiquement réorienter l'action sociale locale.

Nous ressentons une pression et une demande croissantes, mais les données dont nous disposons peinent à nous éclairer dans cette situation.

En résumé, nous ressentons - comme tous les CPAS et services sociaux - une pression et une demande croissantes en cette période de pandémie, mais les données dont nous disposons peinent à nous éclairer dans cette situation.

Le problème est que les changements soudains dérèglent aussi nos radars. La crise générée par la propagation du virus Covid-19, en plus de nous confronter à des problèmes sans précédent, a également affecté nos capacités de produire et analyser des indicateurs. Même la production de Statbel a été mise en difficulté, imaginez celles des autres, aux mains d'organismes plus petits et moins bien équipés que l'Office national de la statistique. ²

Pour les autorités sanitaires, même compter le nombre de décès devient un pari, sans parler du nombre de personnes infectées ou, pire encore, des personnes immunisées. Cela se produit pour au moins trois raisons.

¹ SPP Intégration sociale, Enquête impact social Covid-19, Février 2021 (www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques/monitoring-des-cpas-quatrieme-rapport-de-suivi-de-limpact-social).

² « Crise du coronavirus : impact sur la production de statistiques de Statbel » (<https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/crise-du-coronavirus-impact-sur-la-production-de-statistiques-de-statbel>).

La première, c'est que toutes les règles de distanciation sociale qui ont dû être rapidement intégrées dans toutes les organisations, par le biais du télétravail surtout, ont eu un impact sur tout type de production, y compris celle des statistiques.

La deuxième cause, plus difficile à appréhender, est que certains phénomènes tels que la propagation d'un virus, et le nombre de personnes infectées et de décès qui en résultent, ne peuvent être mesurés qu'indirectement, et ce sans qu'il y ait d'ailleurs un accord clair sur la manière de les définir de les identifier et de les mesurer. La conséquence est que, alors que la pandémie continue de faire rage, les chercheurs du monde entier s'efforcent toujours d'obtenir une estimation correcte de la mortalité réelle. Démêlant des données trop imprécises ou lacunaires, ils tentent de distinguer les décès causés directement par le virus de ceux dus à des facteurs tels que la comorbidité ou, plus compliqué encore, les réductions des dépenses de santé qui ont eu lieu dans presque tous les pays ces dernières années. Il faudra attendre encore de nombreuses années pour obtenir des réponses.

La troisième, et la plus importante, est que les phénomènes mêmes que l'on voudrait monitorer ont subi des bouleversements qui affectent le suivi statistique.

Il existe également un autre facteur, peu débattu, qui est l'invisibilité de certains phénomènes sociaux.

D'une part, il s'agit de groupes de personnes particulièrement vulnérables : les personnes sans domicile fixe et sans adresse de référence, les résidents illégaux, les travailleuses et les travailleurs sans contrat, les faux indépendants, pour n'en citer que quelques-uns, n'apparaissent pas ou peu dans la plupart des statistiques disponibles. Les revenus et conditions de vie de ces personnes sont donc difficiles à appréhender et restent méconnus. De même, en ce qui concerne les données administratives, les personnes inscrites au registre de la population, mais qui ne figurent dans aucune des bases de données des institutions de sécurité sociale, ne sont enregistrées que par l'intermédiaire de la BCSS, sous un statut inconnu qui comprend des personnes au profil très varié, des diplomates aux personnes sans revenu propre ou dont le revenu n'est pas soumis à la sécurité sociale.³

D'autre part, nous parlons d'un vaste phénomène, appartenant à l'ordre de l'expérience vécue, et donc difficilement chiffrable : la désorientation et la charge émotionnelle causées par la succession des changements. Les pouvoirs publics, à tous les niveaux, ont déployé une batterie de mesures pour tenter de compenser les pertes économiques et sociales causées par la pandémie.

Cette panoplie de dispositions, si elle s'est avérée efficace dans la plupart des cas, a ajouté procédure sur procédure, nouveaux critères sur nouveaux critères. Entre présentiel et télétravail, confinement et déconfinement, les personnes appelées à les mettre en œuvre, en premier lieu les travailleurs sociaux de première ligne, ont dû faire appel à toutes leurs énergies pour s'adapter à ces changements.

Et à chaque fois qu'une vague de changement se produit, certains travailleurs sociaux se sentent plus dépassés que d'autres, et alors qu'ils s'efforcent de s'aligner sur une nouvelle disposition, une autre s'ajoute déjà.

Comment, dès lors, faire le point sur les effets économiques et sociaux de cette crise, toujours en cours, ou même prédire ses effets futurs ? Et comment prendre en compte ce sentiment généralisé d'épuisement, de surmenage, qui ne laisse aucune trace dans les statistiques officielles ?

Personne n'est en mesure de répondre à ces questions de manière exhaustive à l'heure actuelle. Cependant, de nombreuses institutions gouvernementales, associations, universités, centres de recherche et bureaux d'études, bien mieux équipés que nous, font tout leur possible pour faire la lumière sur la situation. Le tableau qui se dessine, en rassemblant les différentes pièces du puzzle, tout en contenant encore de nombreuses zones d'ombre, permet d'identifier quelques pistes.

³ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, *Baromètre social 2020*, Commission communautaire commune, Bruxelles, 2020, p. 8.

Dans les pages qui suivent, nous analyserons ce qui, à nos yeux, sont les principaux phénomènes à garder sous observation, sachant que ce rapport, comme l'indique la page de couverture, n'est qu'un premier bilan des effets sociaux de la pandémie, et que d'autres études approfondies devront être menées dans les mois et années à venir.

Trois choses semblent suffisamment claires à ce stade.

La première est que la facture de Covid-19 est bien plus salée pour ceux et celles (individus, groupes sociaux, entreprises et territoires) qui sont plus faibles. La seconde, comme nous l'avons déjà mentionné, est que les données dont nous disposons actuellement sont fragmentaires et contradictoires. La troisième est que ces données devront être corroborées par d'autres analyses, fondées davantage sur des données qualitatives, telles que l'observation et les paroles des gens, que sur des chiffres.

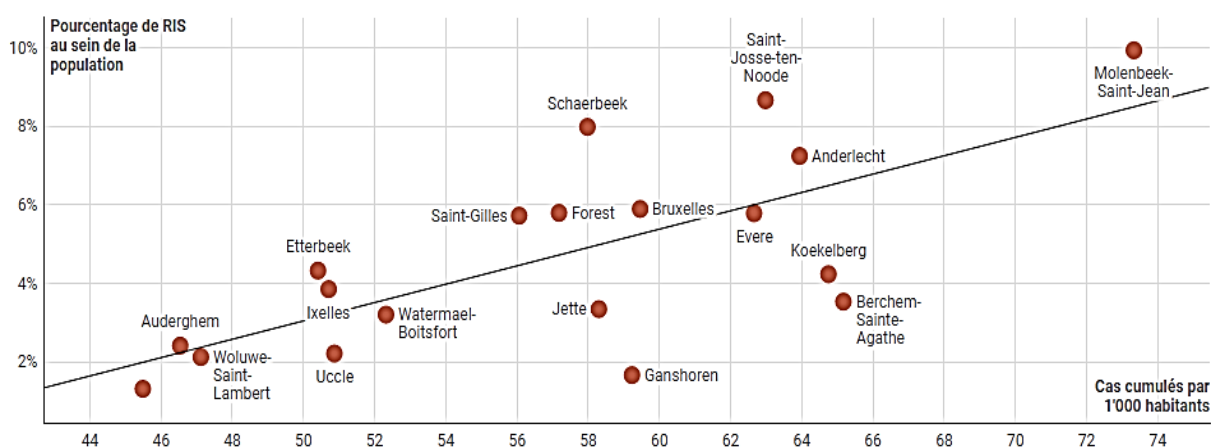
Inégalités sociales de santé

Les communes bruxelloises ayant les taux les plus élevés d'habitants bénéficiant du RI ont généralement un nombre plus élevé de cas de Covid que le reste de la région.

La tendance est présente dans toutes les communes bruxelloises : la crise sanitaire est plus forte dans les communes les plus précaires.

Les communes bruxelloises ayant les taux les plus élevés d'habitants bénéficiant du RI ont aussi généralement un nombre plus élevé de cas de Covid-19 que le reste de la région. On explique ce phénomène par une densité forte de population, des logements où la distanciation est impossible, et une qualité et un accès aux soins de santé bien inférieurs à ceux du reste du pays (voir figure ci-après).

Nombre de cas Covid-19 par rapport au nombre de revenus d'intégration dans les communes bruxelloises



Source : Anaëlle Lucina et Matthias Masini, 2021

Les inégalités socio-économiques, liées par exemple au revenu, à l'emploi, à l'éducation, ainsi que les différences démographiques, telles que l'âge ou le sexe, sont en effet associées à une exposition inégale aux facteurs de risque environnementaux. Elles contribuent aux inégalités en matière de santé et font le plus souvent courir aux groupes défavorisés un risque nettement plus élevé d'effets sur la santé.

Un indicateur concis et concret de ces inégalités est l'espérance de vie à la naissance. À l'heure actuelle, un nouveau-né de sexe féminin dont la mère vit à Woluwe-Saint-Pierre a une espérance de vie de 86,7 ans. Une fille née au même moment d'une mère vivant à Schaerbeek aurait une espérance de vie inférieure de 4 ans. Une différence d'espérance de vie est également perceptible chez les enfants de sexe masculin, mais dans ce cas, l'écart aurait été moindre. En d'autres termes, la pauvreté affecte

l'état de santé des personnes, et cette incidence est plus importante chez les femmes que chez les hommes.⁴

Cette grande différence peut s'expliquer principalement par le fait qu'en moyenne les personnes habitant Schaerbeek ont un profil socioéconomique bien plus faible que les personnes habitant Woluwe-Saint-Pierre (voir tableau ci-dessous).

| | Schaerbeek | Woluwe-Saint-Pierre | Différence % |
|---|------------|---------------------|--------------|
| Revenu moyen par habitant (déclarations 2019): | 12389 | 21253 | +71,5 |
| Taux de chômage (1/2021) | 16,9 | 7,9 | -53,3 |
| Demandeurs d'emploi à faible niveau d'études % (1/2021) | 21,1 | 13,4 | -36,5 |
| Demandeurs d'emplois usagers du CPAS % (1/2021) | 12,1 | 7,2 | -40,5 |
| RIS pour 100 habitants (9/2020) | 5,1 | 0,9 | -82,4 |
| Droit à l'intervention majorée % (2018) | 38,7 | 12,6 | -67,4 |
| Patients de maisons médicales par 10.000 bénéficiaires (2018) | 1859 | 176 | -90,5 |
| Espérance de vie à la naissance (femmes 2016) | 82,8 | 86,7 | +4,7 |
| Espérance de vie à la naissance (hommes 2016) | 78,7 | 81,8 | +3,9 |
| Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances (2016) | 3,5 | 1,8 | -48,6 |

Sources : SPP IS, Actirs, ONeM, IBSA, AIM. Calculs : CPAS de Schaerbeek (Observatoire du social)

En matière de prévention aussi, les inégalités sont marquées, comme pour les soins dentaires préventifs ou le dépistage du cancer :

| | Schaerbeek | Woluwe-Saint-Pierre | Différence % |
|--|------------|---------------------|--------------|
| Soins bucco-dentaires préventifs % (2018) | 24,7 | 37,8 | +53,0 |
| Aucun recours au dentiste % (2018) | 29,4 | 21,7 | -26,2 |
| Aucun recours au dentiste 15-17 ans % (2018) | 19,0 | 8,5 | -55,3 |
| Taux de couverture du dépistage du cancer du sein (2017) | 48,5 | 61,5 | +26,8 |

Sources : AIM. Calculs : CPAS de Schaerbeek (Observatoire du social)

Les communes où les ressources pour les soins et la prévention devraient être les plus élevées sont celles où les revenus de la population sont les plus faibles, et par conséquent aussi les recettes fiscales.

Dans le contexte sanitaire actuel, la pauvreté est une condition qui favorise davantage l'exposition au virus. En effet, les personnes vivant dans la pauvreté portent un double fardeau face à la pandémie : la plupart d'entre elles vivent dans des quartiers densément peuplés et travaillent dans des zones surexposées au coronavirus. Si insécurité

rime avec surexposition, une bonne situation financière rime avec moins de risques pour la santé.⁵

Une telle disparité peut être compensée par un renforcement de la prévention et de la promotion de la santé, de la prise en charge précoce des personnes vulnérables (dont les femmes enceintes, les enfants) et des populations à risque (telles que usagers de drogues).

L'un des principaux obstacles est que les communes où les ressources économiques pour les soins médicaux et la prévention devraient être les plus élevées sont aussi celles où les revenus de la population sont les plus faibles, et par conséquent aussi les recettes fiscales.

⁴ Voir à ce propos : IBSA, Zoom sur les communes, Edition 2016 ; Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale. Tous égaux face à la santé à Bruxelles ? Données récentes et cartographie sur les inégalités sociales de santé. Commission communautaire commune, Bruxelles, 2019.

⁵ Voir à ce propos : Lucina A., Masini M., « Le virus des inégalités », Alter Échos, 19/01/2021 www.alterechos.be/longform/le-virus-des-inegalites

Effets directs de la pandémie sur la population des CPAS

SPP Intégration Sociale, *Enquête impact social Covid-19*, février 2021, www.mi-is.be

L'enquête « Impact social Covid-19 » a été mise en place par le SPP Intégration sociale au tout début de la crise pandémique, pour obtenir rapidement une vue d'ensemble, tant du nombre que de la situation des personnes ayant introduit une demande d'aide auprès des CPAS.

Son objectif est de suivre, en temps quasi réel, l'évolution du nombre de bénéficiaires et de nouvelles demandes⁶ en fonction du type d'aide fournie, en recueillant également des informations complémentaires aux données administratives habituellement collectées, telles que la situation socioprofessionnelle de la personne avant la demande d'aide, les dépenses liées à certains types d'aides octroyées, et les dispositions relatives au sans-abrisme.

Les données de cette enquête sont nécessairement différentes des données administratives du « baromètre social », qui résultent des procédures de remboursement du SPP IS.⁷

Les CPAS participants sont invités à compléter les données dont ils disposent au moins pour les 3 mois précédant le mois courant. Ces 3 mois correspondent au délai durant lequel les données administratives du SPP IS ne sont pas encore stabilisées, en raison de la procédure par laquelle passent les demandes d'aide (l'enquête sociale, le rapport, le conseil de l'aide sociale le paiement, le remboursement auprès du SPP IS). L'enquête répond donc à la nécessité de combler cette période.

Le problème est que, même pour le CPAS, les données ont besoin de temps pour se stabiliser, et l'envoi de données mois par mois est donc utile, et indicatif, mais partiellement fiable.

La fiabilité et la représentativité de ces données dépendent de plusieurs facteurs. D'abord, le nombre et la représentativité des CPAS participants : le dernier rapport publié par SPP IS (février 2021) indique que plus de 320 CPAS ont participé à l'enquête, ce qui représente environ 75 % des bénéficiaires du RI. La manière dont chaque CPAS interprète et met en pratique les instructions a également un impact important sur la fiabilité et la représentativité de ces données (un manuel a été publié par SPP IS à cet égard).

Et si le nombre de répondants est une variable qui peut techniquement être ajustée, la cohérence des données transmises par chaque CPAS est objectivement plus difficile à maîtriser.

Compte tenu de ce qui précède, et avec une certaine prudence dans l'interprétation des données, les résultats extrapolés à l'échelle nationale montrent que la crise de l'emploi provoquée par la pandémie a plusieurs effets sur la population des CPAS :

La crise de l'emploi provoquée par la pandémie a plusieurs effets sur la population des CPAS.

- *Toutes aides sociales confondues, le nombre mensuel de personnes bénéficiant de l'aide d'un CPAS⁸ est passé en Belgique de 293000 à 347000 entre janvier et décembre 2020 (+18,4%). Par rapport à*

⁶ Aux fins de cette enquête, on entend par « nouvelles demandes » les demandes d'aide émanant de personnes qui n'ont bénéficié d'aucune aide du CPAS au cours du mois précédent. Il est également demandé aux CPAS de « tenir compte dans ces comptages du nombre total de bénéficiaires effectifs et des nouvelles demandes dans le mois dont les conditions d'octroi doivent encore être vérifiées » (SPP IS, *Enquête d'impact social Covid-19. Manuel*, Mai 2020, p. 5-7).

⁷ SPP IS, Baromètre de l'intégration sociale <https://stat.mi-is.be/fr/>

⁸ En ce qui concerne le nombre de bénéficiaires, il est important de préciser que, dans cette enquête, chaque personne n'est comptée qu'une seule fois, quel que soit le nombre d'aides dont elle peut bénéficier. Ceci s'applique à la fois aux comptages totaux et aux comptages de chaque catégorie d'aide individuelle, et aux données nationales comme aux données relatives à chaque CPAS. Il s'ensuit que la somme des bénéficiaires de

la population résidente, le nombre de bénéficiaires pour 1000 habitants a augmenté en conséquence (de 25 à 30 environ).

- *Une forte augmentation s’observe au niveau des aides sociales complémentaires*⁹. Le nombre de personnes qui bénéficient d’au moins une de ces aides est passé d’environ 160000 en janvier 2020 à environ 215000 en décembre 2020 (+34,4%). Cela signifie qu’au niveau national, plus de 60% des bénéficiaires des CPAS reçoivent au moins une aide sociale complémentaire, assortie ou non d’une aide structurelle (RI, ERI ou emploi).

Les types d’aide les plus concernés sont les aides alimentaires (+68,0%), les aides financières (+51,3%), les aides à la médiation de dettes (+27,0%) et les aides médicales urgentes (+15,9%).

Ces différentes aides n’ont pas augmenté de manière synchronisée : ce sont les aides alimentaires qui ont connu une forte hausse en premier, pendant la première vague. L’augmentation des médiations de dette est devenue plus perceptible seulement à partir des mois d’été, et les aides financières ont surtout augmenté durant les derniers mois de 2020 (en parallèle d’une nouvelle forte hausse de l’aide alimentaire).

- *Le nombre de personnes dépendant du revenu d’intégration (RI) augmente également, mais dans une moindre mesure.* Le nombre de bénéficiaires du revenu d’intégration est passé d’environ 147000 en janvier 2020 à environ 155000 en décembre 2020 (+5,1 %). Entre février et avril 2020, période du premier confinement, le nombre de bénéficiaires du RI a augmenté de près de 5000 (+3,3 %).
- *Quant aux bénéficiaires de l’aide sociale équivalente (ERI), leur nombre a augmenté de +8,4% entre janvier et décembre 2020.*
- *Le nombre de bénéficiaires pouvant disposer d’un revenu du travail diminue sensiblement.* Ayant perdu leur revenu professionnel, une proportion importante des bénéficiaires du RI passe d’un RI partiel à un RI complet.

Parmi les bénéficiaires d’un RI partiel, le nombre de ceux qui ont un revenu du travail a diminué de moitié, tandis que les titulaire d’allocations de chômage ont doublé (+101,2% de février à avril 2020). À la sortie du confinement, cette tendance s’inverse sans pour autant revenir au niveau d’avant la crise.

- *Davantage de personnes ayant un emploi auparavant ont demandé de l’aide pendant le confinement.* Bon nombre des nouveaux demandeurs d’aide faisaient auparavant partie des groupes de population économiquement actifs : personnes employées par un CDI ou un CDD, indépendants, travailleurs temporaires, étudiants jobistes et chômeurs. En mars 2020, 38% des nouvelles demandes d’aide provenaient de personnes appartenant précédemment à l’une de ces catégories professionnelles.

La vague attendue d’indépendants et d’artistes n’est pas arrivée. Il est possible que ces personnes tentent d’abord de faire appel à leurs réserves financières et d’épuiser leurs autres droits sociaux, avant de demander le soutien du CPAS, et que cette vague viendra alors plus tard, comme pour la crise de 2007-2008.

Ces données sont toutefois des extrapolations basées sur un nombre restreint de CPAS, puisque la plupart des centres, y compris Schaerbeek, n’enregistrent pas ce type d’information.

chaque catégorie d’aide individuelle sera nécessairement supérieure au nombre total de bénéficiaires (SPP IS, *Enquête d’impact social Covid-19. Manuel*, Mai 2020, p. 5).

⁹ Une aide sociale complémentaire est une aide attribuée par le CPAS en complément d’un revenu. Le revenu en question peut tout aussi bien être un salaire (article 60§7 de la loi organique) ou un revenu de remplacement (RI ou ERI notamment, mais aussi allocation de chômage, pension, etc.). Voir : Cherenti R., *Les aides sociales complémentaires en CPAS. Étude exploratoire*, UMons / CeRIS, Janvier 2020, p. 27.

- *Les statuts spécifiques comme les indépendants ou artistes restent peu représentés.* La vague attendue d'indépendants et d'artistes n'est pas arrivée, ou pas encore. Parmi les nouveaux demandeurs d'aide, la proportion d'indépendants est toujours inférieure à 2% et celle des artistes fluctue entre 0% et 0,2%. L'enquête ne montre donc aucune augmentation significative de la proportion de ces catégories de travailleurs. Il est possible que ces groupes spécifiques tentent d'abord de faire appel à leurs réserves financières et d'épuiser leurs autres droits sociaux, avant de demander le soutien du CPAS, et que cette vague viendra alors plus tard. Par ailleurs, même lors d'autres crises, comme celle de 2007-2008, l'augmentation du nombre de bénéficiaires du CPAS n'est intervenue que plus tard, à partir de 2009.

Zoom sur Schaerbeek

Si à l'échelle nationale ces données permettent de dégager des pistes et d'orienter des décisions, au niveau d'un seul CPAS les mêmes données sont plus difficiles à interpréter et semblent même contredire certaines des tendances que nous venons d'examiner.

Telles sont les principales observations qui ressortent des données transmises au SPP IS par le CPAS de Schaerbeek, sur la base de son logiciel social :

- *Toutes aides sociales confondues, à Schaerbeek le nombre de bénéficiaires directs¹⁰ d'une aide du CPAS varie entre 12500 (moyenne mensuelle de l'année 2020) et 12800 (moyenne mensuelle des 6 premiers mois de l'année 2021), ce qui correspond à une augmentation de +2,6%*

Selon ces chiffres, plus de 95 habitants de Schaerbeek sur 1000 sont actuellement bénéficiaires directs d'au moins une catégorie d'aide du CPAS, ce qui est plus de trois fois supérieur à la moyenne nationale.

- Si l'on tient compte des *toutes les personnes qui figurent à la charge du bénéficiaire direct*, et qui bénéficient donc de l'aide du CPAS de manière pour ainsi dire indirecte (27% des bénéficiaires ont une famille à leur charge), le nombre total de personnes aidées par le CPAS de Schaerbeek, toutes aides sociales confondues, revient à presque 20000¹¹, soit 145 bénéficiaires (directes et indirectes) pour 1000 habitants.
- La population du CPAS de Schaerbeek bénéficie de *2 catégories d'aide sociale par personne*, en moyenne. Cette moyenne diminue pendant la pandémie.
- *Le nombre de bénéficiaires d'un RI augmente pendant la pandémie, mais pas dans les proportions attendues* : +1,6% entre février et avril 2020 (premier confinement), +5% entre janvier et décembre 2020. Plus marquée, mais toujours en dessous des moyennes nationales, est l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale équivalente (ERI) : +7% de janvier à décembre 2020.
- *Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale complémentaire n'augmente pas pendant la pandémie.* La moyenne mensuelle est stable autour de 12000 de janvier à décembre 2020 et les chiffres ne changent pas sensiblement au cours des premiers mois de 2021.

À Schaerbeek, 95 habitants sur 1000 sont bénéficiaires directs du CPAS, toutes aides sociales confondues, soit plus de trois fois plus que la moyenne nationale.

Si l'on tient compte des bénéficiaires ayant également une famille à charge, le nombre total de personnes aidées par le CPAS de Schaerbeek, toutes aides sociales confondues, peut être estimé à plus de 20000, soit près de 160 bénéficiaires pour 1000 habitants.

¹⁰ Le terme « bénéficiaire direct » désigne ici la personne titulaire de l'aide accordée par le CPAS. Les « bénéficiaires indirects », c'est-à-dire les autres personnes qui peuvent être à la charge du bénéficiaire direct et qui bénéficient donc de l'aide de manière indirecte, ne sont pas pris en compte dans ce calcul. Sauf indication contraire, les chiffres figurant dans ce rapport ne prennent en compte que les bénéficiaires directs.

¹¹ 19.256 en juin 2021.

En effet, à Schaerbeek, 95% des bénéficiaires du CPAS reçoivent au moins une aide sociale complémentaire, assortie ou non d'une aide structurelle (RI, ERI ou emploi). Au niveau national, ce rapport est seulement de 60%.

Environ 4000 (37%) sont bénéficiaires d'au moins une aide sociale complémentaire, sans être en même temps bénéficiaires d'une aide structurelle (RI, ERI ou emploi), et environ 8000 (63%) reçoivent à la fois une aide structurelle (RI, ERI ou emploi) et au moins une aide sociale complémentaire. La proportion de personnes bénéficiant uniquement d'une aide structurelle diminue légèrement durant la pandémie.

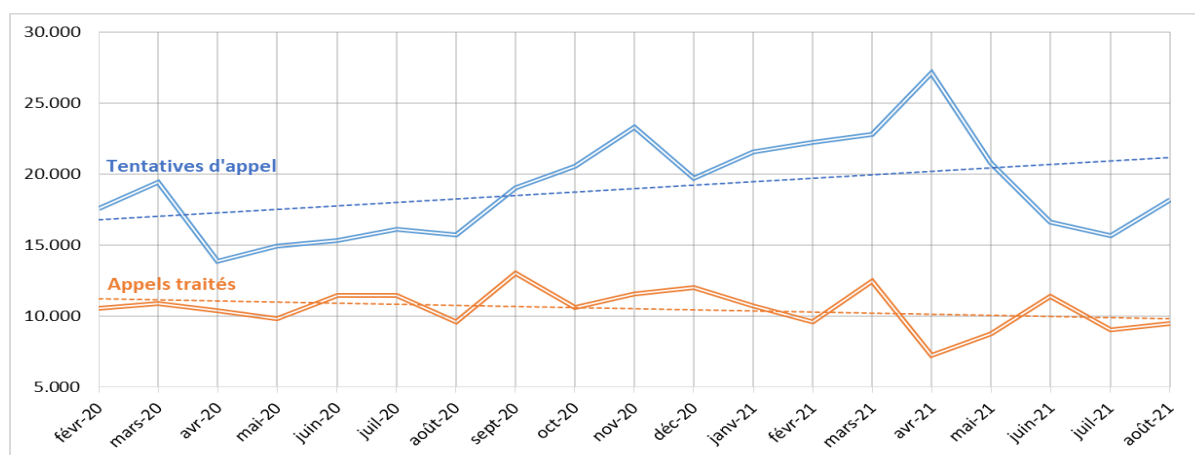
Seule l'aide financière est passée de près de 500 à près de 700 bénéficiaires de janvier à décembre 2000 (+ 43%), mais en termes absolus, cela représente moins de 5% du total des aides financières accordées par le CPAS.

- *En contraste avec la tendance nationale, le nombre de RI partiels augmente à Schaerbeek pendant cette pandémie et celui de RI complets diminue. On pourrait arguer que cela est dû à l'arrivée de nouveaux bénéficiaires, qui ont connu une réduction de leurs revenus, dont l'ampleur ne justifierait pas un RI complet. Toutefois cette interprétation se heurte au fait que le nombre total de bénéficiaires ne semble pas augmenter.*
- *Selon les données de Statbel, plus de 16% de la population schaarbeekoise travaille avec un statut d'indépendant, ce qui est plus élevé que dans les communes voisines telles que Molenbeek et Anderlecht¹². Mais à l'heure actuelle, nous ne savons pas dans quelle mesure ce segment de la population fait appel à l'aide du CPAS. En effet, la manière dont notre logiciel social enregistre les données personnelles des nouveaux bénéficiaires ne nous permet pas de déterminer leur situation socioprofessionnelle avant la demande d'aide, et donc de quantifier ceux qui sont potentiellement moins éloignés du marché du travail.¹³*

Si le nombre de tentatives d'appel au Call-Center augmente, celui des appels traités quant à lui stagne

Même les flux d'appels vers le Call-Center du CPAS ne témoignent pas d'une explosion des demandes. En effet, si le nombre de tentatives d'appel augmente pendant la pandémie, celui des appels traités quant à lui stagne (voir figure ci-après).

Nombre mensuel de tentatives d'appel et d'appels traités (février 2020 - juin 2021)



Source : CPAS de Schaerbeek (Call-Center et Observatoire du social)

¹² Données Statbel : <https://statbel.fgov.be/fr/commune/schaerbeek#dashboard10>

¹³ Des tentatives ont été faites pour estimer le nombre de bénéficiaires par échantillonnage, sur la base des formulaires d'enquête utilisés à cet effet par le CPAS de Charleroi, mais la pression et l'urgence du moment ne nous ont pas permis d'inscrire un tel projet parmi les priorités du travail social.

Cet écart peut s'expliquer, d'une part, par le fait que le CPAS a modifié son fonctionnement à cause de la pandémie : fermeture du Centre les après-midi, mise en place de télétravail plusieurs jours par semaine pour tous les travailleurs sociaux, réduction du nombre de rendez-vous en présentiel, mise en place de nouvelles formes d'aide et de nouvelles procédures, etc.

La combinaison de ces changements internes, ainsi que l'explosion des informations sur les nouvelles aides liées à la pandémie, ont rendu la communication entre le CPAS et la population plus complexe, et, par conséquent, le temps nécessaire aux explications plus long, comme le confirment également les données du Call-Centre sur la durée moyenne des appels, qui est passée d'environ 4-5 minutes à 6 minutes, sachant que chaque minute supplémentaire représente, toujours selon les données du Call-Centre, 1500 appels non traités en moyenne par mois.¹⁴

Effets de la pandémie sur l'emploi et sur le chômage

Working group Social impact Corona crisis, *Monitoring des conséquences du Covid-19 sur l'emploi et la protection sociale en Belgique, Note analytique*, 12 février 2021, <https://socialsecurity.belgium.be>

En Belgique la pandémie du Covid-19 a profondément modifié les conditions de travail de presque toutes les personnes occupées.

Lors de la **première phase (mars-avril 2020)**, un nombre limité de personnes ont perdu leur emploi, et beaucoup d'autres ont dû l'interrompre temporairement, réduire leur

horaire de travail ou travailler à domicile. Ceux qui étaient déjà à la recherche d'un emploi ont eu beaucoup moins de possibilités de poursuivre leur recherche.

Les mesures de soutien, en particulier le chômage temporaire, ont joué le rôle pour lequel elles étaient prévues : les taux d'emploi et de chômage sont restés presque stables et les revenus ont été soutenus. Toutefois, cela a entraîné une incertitude en matière d'emploi et de finances pour beaucoup de personnes. Les jeunes, les étrangers, les personnes peu qualifiées et les personnes percevant des salaires modestes étaient surreprésentés dans le chômage temporaire.

Les taux d'emploi et de chômage sont restés presque stables et les revenus ont été soutenus. Cependant, les groupes les plus vulnérables ont été fortement touchés par la crise et restent surreprésentés dans le chômage temporaire.

Au début, certaines catégories ont même semblé passer entre les mailles du filet. Malgré le peu de données, on peut supposer que les groupes les plus vulnérables (sans-abri, personnes sans statut légal de résidence, etc.) ont été fortement touchés durant cette phase.

Parmi les indépendants également, le recours au droit passerelle a été très élevé, avec une répartition assez large entre les catégories professionnelles et de revenus. De nombreux travailleurs indépendants ont également eu recours à d'autres mesures prévues, comme le report du paiement des cotisations de sécurité sociale.

Lors de la **deuxième phase (mai et juin 2020)**, les mesures sanitaires ont été assouplies, mais il est apparu clairement qu'un retour rapide à la situation antérieure était loin d'être évident. Le chômage temporaire et d'autres mesures de soutien sont restés nécessaires dans un certain nombre de secteurs, mais le besoin de soutien a persisté dans d'autres secteurs également. Dans le même temps, l'impact sur les taux d'emploi et de chômage est resté faible. Seule une légère augmentation du chômage a été observée. Les effets inégaux de la crise se sont également avérés persistants, et les groupes déjà mentionnés sont restés surreprésentés dans le chômage temporaire.

¹⁴ Merci à Jean-Louis Lhote pour sa contribution.

Le recours au droit passerelle a diminué à partir de juin, mais est resté important, tandis que le droit passerelle destiné à la reprise a également été introduit. La demande d'aide alimentaire a fortement augmenté en mai 2020.

La troisième phase (juillet - septembre 2020) a été caractérisée par une certaine stabilité. Le recours au chômage temporaire a été plus faible dans presque tous les secteurs, mais toujours nettement plus élevé que les années précédentes. Les taux d'emploi et de chômage sont restés relativement stables, mais les différences entre les niveaux d'éducation et les groupes d'âge ont augmenté, manifestement au détriment des jeunes et des personnes à faible niveau de scolarité. Malgré l'impact sans doute important du Covid-19 pour de nombreux travailleurs indépendants, l'utilisation du « droit passerelle » a continué à diminuer.

Les différences entre les niveaux d'éducation et les groupes d'âge ont augmenté, manifestement au détriment des jeunes et des personnes à faible niveau de scolarité.

Le nouveau foyer de Covid-19 à l'automne 2020 a interrompu la reprise. Les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des « arts, spectacles et loisirs » ont été les plus touchés. La fermeture de l'hôtellerie et de la restauration en octobre s'est directement répercutée sur les flexi-jobs, et le chômage temporaire a de nouveau augmenté.

Au **printemps 2021**, le nombre de travailleurs en chômage temporaire et le nombre d'indépendants bénéficiant d'un « droit passerelle » restent tous deux à un niveau élevé. En revanche, les taux d'emploi et de chômage restent également relativement stables.

La stabilité des indicateurs du marché du travail cache d'importantes inégalités.

Les travailleurs à temps partiel et ceux avec des familles nombreuses sont particulièrement vulnérables en ce moment.

Pour les travailleurs salariés, les allocations de chômage temporaire compensent les principales conséquences financières immédiates, mais l'impact global sur les revenus des ménages dépend du nombre de travailleurs au chômage temporaire pendant une période prolongée. Les travailleurs à temps partiel et ceux avec des familles nombreuses sont

particulièrement vulnérables à cet égard.

Dans les communes les plus fragiles sur le plan socio-économique, comme celles du croissant pauvre bruxellois, les familles nombreuses sont aussi celles où la densité de main-d'œuvre est la plus faible. Ici, la perte d'un seul emploi a un impact majeur sur un plus grand nombre de personnes.

Dans les familles nombreuses, la perte d'un seul emploi a un impact majeur sur un plus grand nombre de personnes

La part des ménages ne rapportant aucun impact financier ou un impact financier limité augmente légèrement, avec des différences significatives entre les travailleurs indépendants et les autres catégories, la première faisant état d'un impact important dans une bien plus grande mesure.

En mars et en avril 2021, le groupe de travailleurs indépendants qui font état d'un impact financier nul ou limité sur leurs revenus est toutefois nettement plus important que l'année précédente. Globalement, l'impact du Covid-19 sur les revenus des ménages en 2020 est actuellement estimé comme relativement limité pour la Belgique, et l'impact sur le chiffre global de la pauvreté semble lui aussi relativement limité, selon les premières simulations.

En revanche, si l'on ne considère que le groupe de personnes touchées, l'impact sur le revenu des ménages et le risque de pauvreté sont plus importants.

Zoom sur Schaerbeek

En mars 2021, un journaliste d'*Alter Echos* prend contact avec le CPAS de Schaerbeek. Son magazine, connu pour la qualité de ses analyses des questions sociales, tente de comprendre les conséquences

de Covid-19 sur l'emploi, notamment au sein de la population la plus vulnérable.¹⁵

Le chômage a-t-il augmenté pendant la pandémie dans les communes les plus prospères et diminué dans les communes les plus pauvres, comme Schaerbeek ?

Le fait est que, selon certaines données d'Actiris, le taux de chômage aurait augmenté pendant la pandémie dans certaines communes du Sud-Ouest de la région, notamment plus prospères, par exemple à Woluwe-Saint-Pierre, alors qu'il aurait baissé dans les communes les plus pauvres, comme à Schaerbeek, et on nous demande si nous avons une explication à cela.¹⁶

La raison de ce phénomène peut être trouvée en examinant les données de plus près et en les laissant parler d'elles-mêmes.

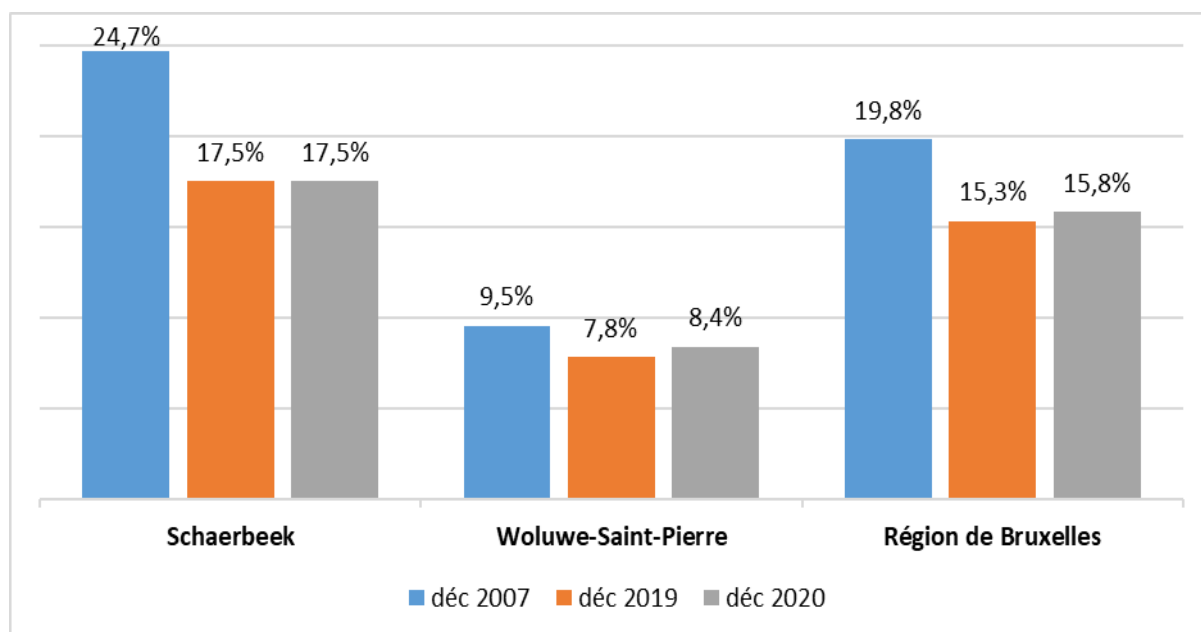
D'abord, le taux de chômage n'a pas baissé à Schaerbeek : il a cessé de diminuer. Il avait déjà diminué entre décembre 2007 (24,7%) et décembre 2019 (17,5%). Depuis, il n'a plus évolué. La crise a donc bloqué une tendance jusque-là positive : la baisse du taux de chômage.

Pendant la crise, le taux de chômage n'a pas baissé à Schaerbeek : il a cessé de diminuer.

Pour reprendre les exemples cités par Actiris, à Woluwe-Saint-Pierre le taux de chômage est passé de 9,5% à 7,8% entre décembre 2007 et décembre 2019, pour remonter à 8,4% en décembre 2020.

Mais qu'il augmente ou diminue, le taux de chômage d'une commune comme Woluwe-Saint-Pierre reste inférieur à la moitié de celui d'une commune comme Schaerbeek (voir figure ci-dessous).

Évolution du taux de chômage à Schaerbeek, à Woluwe-Saint-Pierre et en Région de Bruxelles



Source : Actiris. Calculs : CPAS de Schaerbeek (Observatoire du social)

De toute évidence, nous ne parlons pas des mêmes ordres de grandeur, il ne s'agit donc pas du même phénomène.

¹⁵ Les résultats de cette intéressante enquête ont été publiés dans le numéro 492 : www.alterechos.be/covid-19-la-sale-tronche-de-lemploi.

¹⁶ Actiris, Communiqué de presse, 6 janvier 2021 (<https://press.actiris.be/en-2020-la-region-bruxelloise-comptait-88803-chercheurs-demploi-en-moyenne-une-augmentation-de-09-par-rapport-a-2019>)

Il faut également tenir compte du fait qu'en période de crise aiguë, un indicateur comme celui-ci est susceptible d'augmenter plus rapidement là où il était relativement faible, que là où il était déjà élevé.

À Schaerbeek, le nombre d'usagers du CPAS inscrits à Actiris diminue pendant la crise de manière flagrante, alors que celui des demandeurs d'emploi non-usagers du CPAS augmente.

C'est une sorte d'effet de saturation. Dans une zone de logement social, où il est possible que le taux de chômage soit proche de 100%, la crise peut difficilement créer plus de chômage qu'il n'y en avait auparavant.

Un autre élément intéressant à noter est qu'un des facteurs qui contribue à maintenir théoriquement bas le taux de chômage à Schaerbeek est la diminution flagrante du nombre d'usagers du CPAS inscrits à Actiris.¹⁷

Le nombre de demandeurs d'emploi usagers du CPAS inscrits à Actiris diminue à Schaerbeek de presque 25% de février 2020 à février 2021, alors que celui des non-usagers du CPAS augmente de presque 3% (voir tableau ci-après).

Nombre de demandeurs d'emploi inoccupés enregistrés par Actiris, usagers et non-usagers du CPAS

| Schaerbeek | Févr-20 | Févr-21 | Différence | |
|--------------------|---------------|---------------|-------------|--------------|
| Usager du CPAS | 1.799 | 1.357 | -442 | -24,6% |
| Non usager du CPAS | 9.358 | 9.613 | 255 | +2,7% |
| Total | 11.157 | 10.970 | -187 | -1,7% |

| Woluwe-Saint-Pierre | Févr-20 | Févr-21 | Différence | |
|---------------------|-------------|-------------|------------|---------------|
| Usager du CPAS | 94 | 109 | 15 | +15,96% |
| Non usager du CPAS | 1384 | 1452 | 68 | +4,91% |
| Total | 1478 | 1561 | 83 | +5,62% |

Source : Actiris. Calculs : CPAS de Schaerbeek (Observatoire du social)

Ainsi, pendant la pandémie, les usagers du CPAS trouvent un emploi tandis que les autres, les non-usagers, le perdent ? C'est difficile à croire. Il est plus probable que de nombreux chômeurs ont tout simplement cessé de chercher du travail en raison du contexte général défavorable.

En cette période marquée par le coronavirus et par une baisse générale de l'activité économique, les opportunités d'emploi sont en effet moins nombreuses et plus précaires, en particulier pour demandeurs d'emploi qui arrivent pour la première fois sur le marché du travail, comme les jeunes et les étrangers, et encore plus pour les personnes avec un faible niveau d'études ou sans équivalence de leur diplôme. Ces groupes de personnes sont particulièrement représentés parmi les usagers des CPAS.

Et comme à Schaerbeek, un demandeur d'emploi sur six est utilisateur du CPAS, et non un sur 16 comme à Woluwe, ce phénomène est plus visible à Schaerbeek, comme dans les autres communes du croissant pauvre de Bruxelles. En fait, si l'on ne considère que les non-usagers du CPAS, le nombre de demandeurs d'emploi à Schaerbeek a augmenté, et non diminué.

Les statistiques publiées par le Forem et par le VDAB n'indiquent pas le nombre de demandeurs d'emploi usagers des CPAS, mais rien ne permet de penser qu'un phénomène similaire ne se produit pas en Wallonie et en Flandre.

¹⁷ Actiris utilise plutôt le terme « usager » que celui de « bénéficiaire ».

Un phénomène paradoxal en apparence : le non-recours aux droits sociaux

Les chiffres montrent, en somme, que c'est parmi les personnes les plus éloignées du marché du travail qu'il faut chercher une explication à cette diminution théorique du taux de chômage à Schaerbeek. Cela nous amène à la question du « non-recours aux droits sociaux » par les populations les plus précaires.

En période de grande crise, les personnes les plus dans le besoin sont les premières à se déconnecter des services et des aides publiques.

Il s'agit d'un phénomène paradoxal en apparence, qui a déjà été observé dans divers contextes et situations¹⁸ : en proportion, en période de grande crise, ce sont précisément les personnes les plus dans le besoin, qui sont les premières à se déconnecter des services et des aides publiques.

Et dans une crise telle que la crise sociale et sanitaire actuelle, où de nombreux services sont devenus, en tout ou en partie, virtuels, la fracture numérique a rendu ce phénomène de non-recours encore plus macroscopique.

C'est un cercle vicieux : les personnes rendent moins souvent visite à leur assistant social, s'inscrivent moins souvent à Actiris, suivent moins régulièrement leurs formations ou leurs études, etc.

Selon les témoignages de nombreux travailleurs sociaux du réseau CASS (Coordination de l'action sociale schaarbeekoise), chaque fois que les mesures relatives à la crise sanitaire ont été renforcées et que toute une série de services physiques ont été arrêtés, restreints ou dématérialisés, le phénomène du non-recours aux droits n'a fait que s'aggraver.¹⁹

Au niveau régional, Actiris note une diminution du nombre d'utilisateurs des CPAS. « *Les mauvaises perspectives d'emploi, l'interruption de la formation professionnelle et les services à distance – conclue Actiris - ont dissuadé de nombreux chercheurs d'emploi de s'inscrire* ».

À Schaerbeek, cette baisse est de 50% supérieure à la moyenne régionale. Les fractures numériques et linguistiques ne devraient donc pas être sous-estimées.

La fracture numérique

Selon une étude pour le CIRB, réalisée par l'UCL en 2017, les communes les plus pauvres de Bruxelles se caractérisent toutes par leur haut « niveau de vulnérabilité numérique ». ²⁰

Sur une échelle de 1 à 5, les communes les plus prospères, comme Woluwe-Saint-Pierre, Auderghem et Uccle, affichent un niveau de vulnérabilité numérique compris entre 1,9 et 2,1. Dans les communes les plus pauvres, comme Schaerbeek, Anderlecht, Saint-Josse et Molenbeek, le même indicateur se situe entre 3,7 et 4,3.

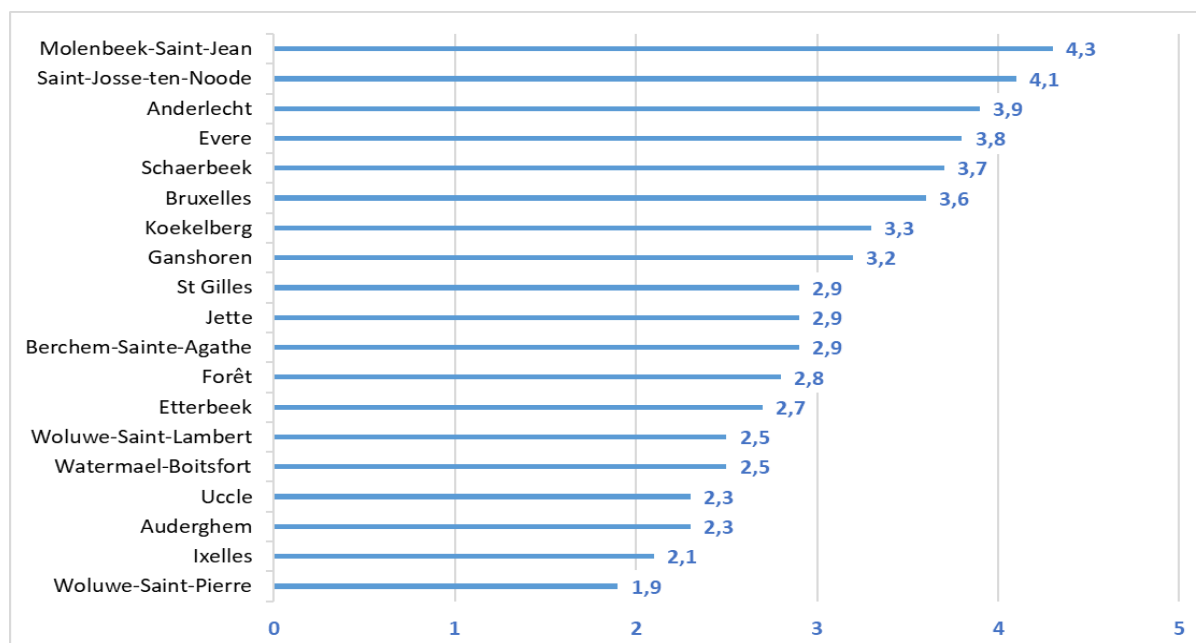
Les variables qui influencent le plus la fracture numérique selon l'UCL, comme les faibles niveaux d'éducation et de revenus, le taux de chômage élevé, la part importante de bénéficiaires du CPAS dans la population adulte, sont toutes présentes à Schaerbeek.

¹⁸ Dubois H., Ludwinek A., *Access to social benefits: Reducing non-take-up*, European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions (Eurofound), Luxembourg: Publications Office of the European Union, 2015.

¹⁹ CASS, Synthèse de la matinée et matinée de réflexion / co-construction sur les besoins de nos publics en temps de Covid, 28 juin 2021.

²⁰ Bonnetier C., Brotcorne C., Vendramin P., Schurmans D., *Analyse de la fracture numérique sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale*. Rapport pour le CIRB. Novembre 2017.

Niveau de vulnérabilité numérique des communes bruxelloises



Source : Rapport de l'UCL pour le CIRB (2017) Calculs : CPAS de Schaerbeek (Observatoire du social)

Considérant que ces données datent de 2017, et qu'entre-temps la crise du Covid-19 a accéléré le processus de numérisation de presque tous les services, il était nécessaire de faire le point sur la situation à ce jour, en se concentrant particulièrement sur les besoins et les difficultés des personnes les plus vulnérables.

Une enquête par questionnaire a donc été lancée en juillet 2021 dans le cadre de la CASS, afin de sonder le ressenti tant des usagers que des travailleurs sociaux. Les premières données provisoires donnent déjà une idée de la situation :

- 1 usager sur 3 ne dispose pas d'une connexion stable (20%) ou n'a pas d'accès à l'internet à son domicile (15%).
- 3 sur 4 n'ont pas d'imprimante (66 %) ou n'en utilisent pas s'ils en ont une à leur domicile (9 %).
- 1 sur 2 n'a jamais entendu parler d'un EPN (50%)²¹
- 1 sur 2 rencontre régulièrement des difficultés pour effectuer des démarches en ligne
- 4 sur 10 ne sont pas autonomes dans la réalisation des démarches en ligne

En plus de cela, il faut compter que plus de 40% des répondants affirment avoir des difficultés à lire et 45% ont des difficultés à écrire dans au moins une des deux langues officielles de la région bruxelloise.

Concernant le profil socio-économique, 45% n'ont pas dépassé le premier cycle de l'enseignement secondaire (sans qualification, école primaire ou secondaire inférieure), plus de 40% sont bénéficiaires d'un RI ou d'un ERI et 38% des ménages disposent d'un revenu mensuel estimé inférieur à 1200€.

Les travailleurs sociaux témoignent également de la criticité de la situation :

- Plus de 1 répondant sur 2 affirme avoir été plusieurs fois dans l'incapacité de répondre aux questions de leur public, en raison de la numérisation des procédures et de la disparition des alternatives non numériques. Ce pourcentage s'élève à 85 % si l'on considère tous ceux qui ont rencontré cette difficulté au moins une fois au cours de l'année écoulée.

²¹ Un EPN (Espace Public Numérique) est un espace dans lequel des ordinateurs et des connexions Internet sont mis gratuitement à disposition du public. 19 EPN existe actuellement en région de Bruxelles-Capitale.

- Plus de 70% des travailleurs interrogés considèrent que les difficultés de lecture et d'écriture et la faible connaissance du français et du néerlandais sont parmi les causes les plus fréquentes du manque d'accès aux droits sociaux par voie numérique.
- En plus des difficultés d'ordre financier (cout du matériel informatique et de la connexion Internet), le plus grand obstacle pour leurs bénéficiaires est la compréhension des procédures administratives, lorsque celles-ci doivent être effectuées en ligne (98% des réponses).

Le chômage temporaire

Un autre facteur qui contribue à rendre peu visible la crise actuelle de l'emploi est le chômage temporaire. Dans l'immédiat, cet amortisseur social a contribué à atténuer les conséquences négatives de la crise. Et vu que pour bénéficier du chômage temporaire les travailleurs ne doivent pas obligatoirement s'inscrire comme demandeurs d'emploi, ce phénomène reste pour le moment presque invisible aux yeux des statistiques. Un de ses effets secondaires a été donc de masquer, ou de retarder, le nombre d'emplois réellement perdus.

Au plus fort de la crise, le nombre de travailleurs en chômage temporaire à Schaerbeek était plus élevé que le nombre de demandeurs d'emploi inscrits chez Actiris.

À Schaerbeek, au plus fort de la crise (avril 2020), le nombre de travailleurs en chômage temporaire (11.900) était plus élevé que le nombre de demandeurs d'emploi inscrits chez Actiris (10.670).

Nombre de travailleurs en chômage temporaire e nombre de demandeurs d'emploi inoccupés à Schaerbeek

| | mars-20 | avr-20 | mai-20 | juin-20 | juil-20 |
|---|---------|--------|--------|---------|---------|
| nombre de travailleurs en chômage temporaire | 10.065 | 11.900 | 10.473 | 6.829 | 4.666 |
| nombre de demandeurs d'emploi inoccupés | 10.990 | 10.670 | 10.320 | 10.454 | 10.737 |

Source : Onem et Actiris. Calculs : CPAS de Schaerbeek (Observatoire du social)

Là encore, si l'on tient compte du nombre d'habitants, les deux communes de Woluwe-Saint-Pierre et Schaerbeek se situent aux deux extrémités de l'échelle : Schaerbeek tout en haut (9% de la population en chômage temporaire), Woluwe-Saint-Pierre sur la marche la plus basse (4,6%).²²

À Schaerbeek, 9% de la population était en chômage temporaire, à Woluwe-Saint-Pierre 4,6%.

Il faut également tenir compte du fait que si, à court terme, le chômage temporaire peut atténuer certaines des conséquences d'une crise, pendant cette pandémie, il s'est avéré inadéquat pour les personnes employées sur la base de contrats à court terme²³.

En 2020, le gouvernement fédéral a procédé à des ajustements temporaires de la législation sociale pour offrir à ces travailleurs une certaine protection dans le contexte de la crise²⁴. Toutefois, même si certaines conditions d'éligibilité ont été temporairement mises entre parenthèses, il n'en reste pas moins que le régime de chômage temporaire n'a pas vocation à s'appliquer aux relations de travail précaires, dont le « vice fondamental » est de ne pas disposer d'une relation de travail stable qui, en période de crise, est susceptible d'être suspendue. Cela a été le cas, en particulier, pour les travailleurs

²² Source : Onem. Calculs : CPAS de Schaerbeek (Observatoire du social).

²³ Cf., par exemple, Revue belge de sécurité sociale, n° 1, 2020 ; Working group Social impact Corona crisis, Monitoring des conséquences du Covid-19 sur l'emploi et la protection sociale en Belgique. Note analytique, 12 février 2021.

²⁴ Neven J.-F., Mechelynck A., « Un renforcement du chômage temporaire pour tous les travailleurs ? Certains travailleurs atypiques privés à la fois de travail et du chômage temporaire », *Journal des tribunaux du travail*, 2020, p. 157-167.

en fin de contrat à durée déterminée, les intérimaires, les flexi-jobs, les emplois de plateforme, ainsi que les stagiaires suivant une formation professionnelle individuelle en entreprise²⁵.

En attirant l'attention sur l'importance et la faiblesse de la protection sociale, les conséquences de la pandémie Covid-19 ont en somme révélé, entre autres, comment certaines formes d'emploi génèrent une plus grande insécurité économique et sociale, et comment cet effet peut se multiplier en situation de crise. Et si tel est le cas en Belgique – pays où, selon le *World Social Protection Report*²⁶, la couverture réelle des allocations de chômage (c'est-à-dire la proportion de chômeurs qui reçoivent effectivement des prestations de chômage en espèces) est la plus élevée au monde –, il est facile d'imaginer les dégâts sociaux que l'actuelle pandémie peut causer dans d'autres pays.

L'emploi atypique

La situation ne peut que s'être aggravée pour les personnes occupant des emplois moins bien protégés par la législation sociale et moins bien rémunérés.

Un autre sujet qui mériterait une analyse approfondie est celui de l'impact de l'actuelle crise sociale sur le travail dit atypique. Il s'agit d'une question essentielle si l'on veut analyser la situation et l'évolution du marché du travail, pour laquelle, cependant, il n'existe toujours pas de définition claire et universellement reconnue.²⁷

Or les premières analyses suggèrent que la situation ne peut que s'être aggravée depuis mars 2020 pour les personnes vivant déjà dans des conditions précaires, en particulier les jeunes, les personnes de nationalité étrangère et les personnes occupant des emplois de très courte durée, à temps partiel non-volontaire, moins bien protégés par la législation sociale et moins bien rémunérés.²⁸

Selon l'Organisation Internationale du travail (OIT), les travailleurs qui avaient des contrats précaires ou qui exercent des formes atypiques d'emploi ont été particulièrement atteints par les effets de la pandémie de Covid-19, beaucoup d'entre eux n'ayant pas accès aux congés maladie, à l'assurance chômage ou à d'autres formes indispensables de protection.²⁹

L'OIT considère également comme atypique toute forme d'emploi qui ne se déroule pas sur un lieu de travail, physiquement différent du domicile de l'employé.³⁰

Si l'on tient compte de cette dernière caractéristique, aujourd'hui relèveraient également du travail atypique toutes les formes de télétravail qui, au vu de certaines méthodes de lutte contre l'actuelle pandémie de Covid-19, sont peut-être destinées à devenir un élément constitutif de nos sociétés.

Une enquête réalisée pendant le premier confinement belge (mars-mai 2020), par des chercheurs et chercheuses de l'Université catholique de Louvain (UCL), de l'Université Saint-Louis - Bruxelles (USL-B) et du CESEP,

Les travailleurs sous statut atypique (intérimaires, freelances et indépendants) ont été les plus durement touchés par les premiers mois de la crise.

²⁵ Ibidem.

²⁶ OIT, *World Social Protection Report 2014/15: Building economic recovery, inclusive development and social justice*, Genève, 2014, www.ilo.org, p. 36.

²⁷ Voir à ce propos : Caldarini C., *Les effets de l'emploi atypique sur la protection sociale des travailleurs migrants*, Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 2488-2489, 2021 (www.crisp.be/librairie/catalogue/2051-effets-emploi-atypique-protection-sociale-travailleurs-migrants-9782870752593.html).

²⁸ Cf., par exemple, Eurofound, « Living, working and Covid-19 », 2020, www.eurofound.europa.eu ; Groupe des Nations Unies pour le développement durable, « Le monde du travail et la Covid-19 », 2020, www.un.org.

²⁹ OIT, « COVID-19: Protéger les travailleurs sur le lieu de travail: Le COVID-19 pousse les travailleurs précaires au bord du précipice », mars 2020 www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_739133/lang-fr/index.htm.

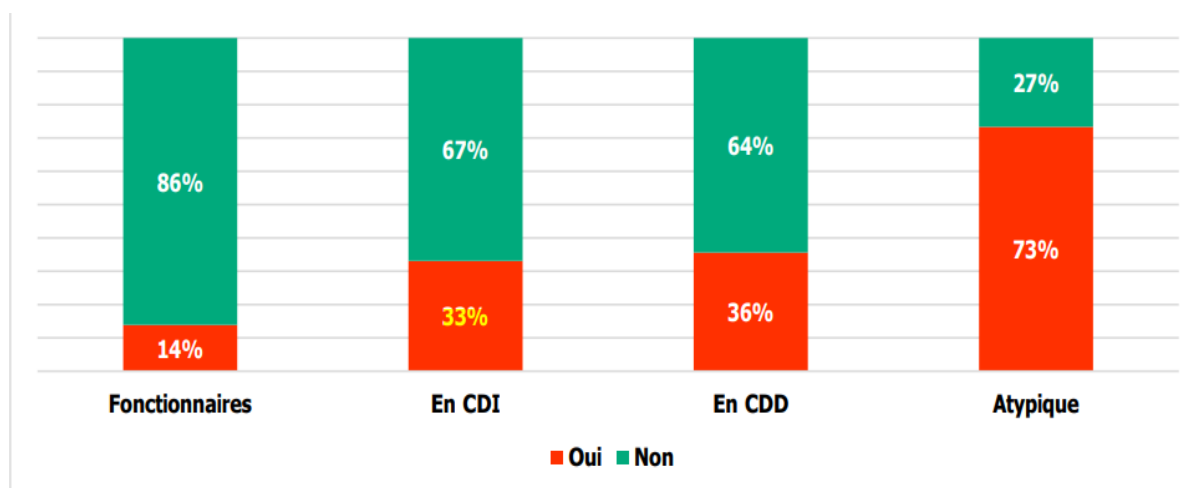
³⁰ OIT, *Non-standard employment around the world*, Genève, 2016, www.ilo.org, p. 7.

a révélé à quel point cette période d'isolement a amplifié toutes les inégalités et a rappelé le caractère fragile et parfois dépassé de certains dispositifs juridiques³¹.

En l'occurrence, elle montre que les travailleurs sous statut atypique (intérimaires, *freelances* et indépendants) ont été les plus durement touchés par les premiers mois de la crise :

1. La proportion de personnes déclarant avoir subi une perte de revenus pendant le premier confinement a été de 14 % pour les fonctionnaires, de 33 % pour les personnes sous contrat à durée indéterminée, de 36 % pour les personnes à durée déterminée, et de pas moins de 73 % pour les travailleurs sous statut atypique (intérimaires, *freelances* et indépendants)³².
2. Les travailleurs sous statut atypique ont connu une perte de revenus qui est proportionnellement plus importante que celle du reste de la population (la valeur moyenne de leur perte est estimée à 833 euros, soit 41 % d'un salaire mensuel moyen, contre 665 euros pour la population totale, soit 33 % d'un salaire mensuel moyen).
3. Ils sont également quinze fois plus nombreux à indiquer n'avoir eu aucun revenu pendant cette période.
4. Il leur est plus difficile d'obtenir des informations fiables sur les nouvelles aides sociales.

Proportion de personnes ayant déclaré ou non une perte de revenu professionnel selon le statut d'emploi



Source : Charles et Desguin, 2020, p. 27

Aggravant les difficultés de ceux qui ne peuvent pas bénéficier efficacement de la protection de l'État social, la crise sociale due à la pandémie de Covid-19 accentue donc les différences entre « *insiders* » et « *outsiders* » ; en d'autres termes, entre ceux qui tombent et ceux qui ne tombent pas, ou pas complètement, dans le champ d'application de la protection sociale.

Les lacunes mises en évidence par la crise révèlent en somme que de nombreux travailleurs ayant des contrats atypiques sont exposés à un mécanisme de « double peine »³³. Lorsqu'ils sont au travail, ils ne bénéficient pas (ou pas tout à fait) de certaines mesures de protection (par exemple, la limitation des

Lorsqu'ils sont au travail, les travailleurs ayant des contrats atypiques ne bénéficient pas de toutes les mesures de protection ; lorsqu'une crise les prive de leur emploi, ils sont moins protégés que les travailleurs ordinaires.

³¹ Charles J., Desguin S. (coord.) « Aux confins ». Travail et foyer à l'heure du (dé)confinement », Centre socialiste d'éducation permanente (CESEP), Travail Entreprise Démocratie (TEC, UCLouvain), USL-B, 2020.

³² *Ibidem*, p. 27.

³³ J.-F. Neven, A. Mechelynck, « Un renforcement du chômage temporaire pour tous les travailleurs ? », *op. cit.*

contrats à durée déterminée successifs). Lorsqu'une crise les prive de leur emploi, ils sont moins protégés que les autres travailleurs.

Effets de la pandémie sur les entreprises

Le nombre de faillites recensées par les statistiques résulte beaucoup plus bas, qu'il ne l'était avant la crise sociale et sanitaire.

Selon les statistiques officielles, 2.107 entreprises ont été déclarées en faillite en Belgique pendant le premier confinement (période mars-juin 2020), contre 3.860 à la même période l'année précédente.

Un an plus tard (mars-juin 2021), les chiffres sont encore presque les mêmes qu'en 2020. En d'autres termes, le nombre de faillites est beaucoup plus bas pendant la pandémie qu'il ne l'était avant la crise sociale et sanitaire. À Bruxelles, la diminution du nombre de faillites est plus évidente que dans les deux autres régions.

Faillites en Belgique par région et par mois

| Mars-Juin 2019 | Mars | Avril | Mai | Juin | TOTAL |
|---------------------|------|-------|------|-------|-----------|
| | 2019 | 2019 | 2019 | 2019 | Mars-Juin |
| Région flamande | 445 | 421 | 419 | 438 | 1.723 |
| Région de Bruxelles | 261 | 250 | 296 | 323 | 1.130 |
| Région wallonne | 242 | 263 | 249 | 253 | 1.007 |
| TOTAL | 948 | 934 | 964 | 1.014 | 3.860 |

| Mars-Juin 2020 | Mars | Avril | Mai | Juin | TOTAL |
|---------------------|------|-------|------|------|-----------|
| | 2020 | 2020 | 2020 | 2020 | Mars-Juin |
| Région flamande | 453 | 163 | 175 | 365 | 1.156 |
| Région de Bruxelles | 189 | 52 | 26 | 138 | 405 |
| Région wallonne | 227 | 83 | 69 | 167 | 546 |
| TOTAL | 869 | 298 | 270 | 670 | 2.107 |

| Mars-Juin 2021 | Mars | Avril | Mai | Juin | TOTAL |
|---------------------|------|-------|------|------|-----------|
| | 2021 | 2021 | 2021 | 2021 | Mars-Juin |
| Région flamande | 317 | 277 | 215 | 304 | 1.113 |
| Région de Bruxelles | 106 | 69 | 115 | 154 | 444 |
| Région wallonne | 182 | 120 | 156 | 157 | 615 |
| TOTAL | 605 | 466 | 486 | 615 | 2.172 |

Source : Stabel Calculs : CPAS Schaerbeek, Observatoire du social

Vu sous cet angle, on pourrait conclure que 2020 et 2021 sont deux années bénéfiques pour l'économie et les entreprises, alors que tout le monde sait à quel point le contraire est vrai.

Comme le suggère Statbel, d'autres facteurs doivent être pris en compte pour interpréter ces données. Premièrement, il y a toujours un certain délai entre la cessation effective de l'activité économique et la déclaration de faillite par le tribunal. Par conséquent, la cessation de l'activité n'est visible dans les chiffres qu'après une certaine période. Mais surtout, en raison de la crise Covid-19, de nombreux tribunaux et registres des entreprises ont fonctionné à capacité réduite et ont limité leurs activités jusqu'au 18 mai 2020.

En outre, un certain nombre de mesures ont été prises au cours de cette période pour amortir les effets de la crise Covid-19. Il suffit de mentionner l'arrêté royal qui a conduit au gel des procédures de faillite devant les tribunaux, en vigueur jusqu'au 17 juin 2020, ainsi que le nouveau moratoire, approuvé par le gouvernement le 6 novembre 2020, qui a couru jusqu'au 31 janvier 2021, protégeant les entreprises ayant été obligées de fermer leurs portes à la suite des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus Covid-19, ou encore, dernièrement, la proposition de réforme visant à alléger l'accès à la procédure de réorganisation judiciaire. Sans oublier que, durant cette période, l'administration fiscale et l'ONSS ont épargné, par un moratoire de fait, des entreprises en renonçant à les citer en faillite à la suite de dettes fiscales et sociales.

Enfin, des mesures sont aussi actuellement en vigueur - au niveau fédéral, régional et local - pour soutenir les entreprises en cette période de crise. Par exemple, l'ONSS octroie des plans de paiement à l'amiable d'une durée maximale de 24 mois pour le règlement de toutes les cotisations et sommes dues pour l'année 2020. Au niveau du SPF Finances, des mesures de soutien, telles que la diminution de 15% du précompte professionnel pour chômage temporaire et l'exonération fiscale pour rémunération des heures supplémentaires dans les secteurs cruciaux, sont d'application jusqu'au 30.06.2021.

Toutes ces mesures publiques décrites ci-dessus ont exercé un effet modérateur sur le nombre de faillites prononcées depuis le mois de mars 2020. Pour dire les choses simplement, ces mesures, tout en traitant à juste titre les symptômes, cachent en partie les causes du mal.

Zoom sur Schaerbeek

D'après Statbel, les secteurs les plus touchés par les faillites sont la construction (24% des faillites et 17% des pertes d'emploi), le commerce et la réparation de véhicules (19% des faillites et des pertes d'emploi), l'Horeca (15% des faillites et des pertes d'emploi).

À Schaerbeek, plus de 38% des entreprises enregistrées à la TVA opèrent dans l'un de ces trois secteurs d'activité les plus touchés par la crise: la construction, le commerce-réparation de véhicules, l'Horeca et les activités dites

Nous ne disposons pas encore de ces chiffres au niveau local, mais connaissons les différences socio-économiques entre une commune et une autre, et nous savons que si l'économie dans son ensemble ralentit en raison de la pandémie et des restrictions sociales et sanitaires, certains secteurs de l'activité économique s'effondrent complètement.³⁴

À Schaerbeek, plus de 38% des entreprises enregistrées à la TVA opèrent dans l'un de ces trois secteurs d'activité les plus touchés par la crise, contre 34% à Woluwe-Saint-Pierre (voir tableau et figure ci-dessous).

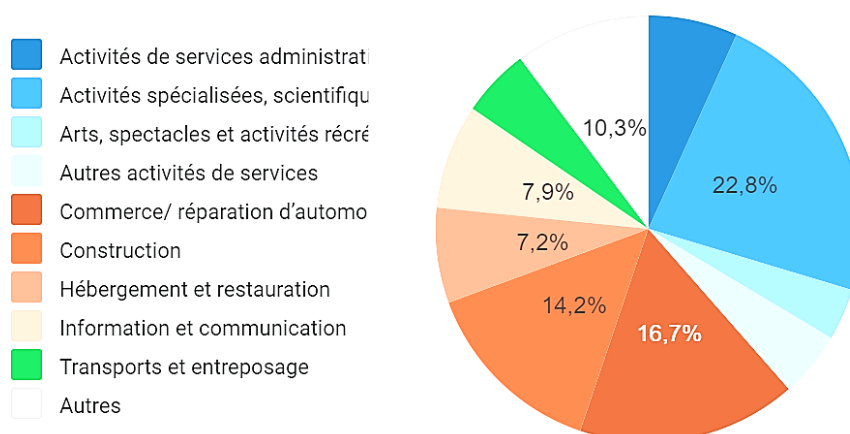
Entreprises assujetties à la TVA dans les 3 secteurs ayant enregistré le plus de faillites en mars 2021

| | Schaerbeek | Woluwe-Saint-Pierre |
|--|--------------|---------------------|
| Construction | 14,2% | 9,6% |
| Commerce/ réparation automobiles et motocycles | 16,7% | 19,6% |
| Hébergement et restauration | 7,2% | 4,9% |
| TOTAL | 38,1% | 34,0% |

Source : Stabel Calculs : CPAS Schaerbeek (Observatoire du social)

³⁴ Lucina A., Masini M., « Le virus des inégalités », Alter Échos, 19/01/2021 www.alterechos.be/longform/le-virus-des-inegalites

Entreprises schaarbeekoises assujetties à la TVA par secteur d'activité



Source : Stabel Calculs : CPAS Schaerbeek (Observatoire du social)

Effets de la pandémie sur les étudiants

L'enquête auprès des ménages de la BNB révèle que les étudiants sont l'une des catégories qui subissent la plus grande perte de revenus en raison de la crise du Covid, au même titre que les indépendants et les chômeurs temporaires, ces trois catégories subissant une perte moyenne de revenus de 38%.³⁵

Les résultats indiquent également que ces catégories de personnes ont été plus durement touchées car elles travaillent plus souvent dans les secteurs les plus touchés par la crise.³⁶

En outre, l'accès des étudiants au filet de sécurité sociale est limité, car ils ne sont pas éligibles au chômage temporaire.

Les étudiants qui dépendent du travail étudiant pour leurs revenus sont en conséquence dans une situation particulièrement difficile.

Le déclin total de l'emploi étudiant n'est pas encore visible dans les données de l'ONSS, mais un net recul a déjà été observé par certains analystes (Bever et al. 2020).

Mais une fois encore, ces difficultés, dénoncées haut et fort par exemple par la Fédération des étudiant.e.s francophones, sont peu ou pas du tout visibles dans les statistiques. Même l'enquête du SPP IS auprès des CPAS ne montre qu'une légère augmentation de la proportion d'étudiants-jobistes parmi les nouvelles demandes d'aide aux CPAS : de 2-2,5% dans les deux premiers mois de 2020, avant le premier grand confinement, à environ 4% à la fin de la même année.

Et la base de données du Baromètre social SPP IS³⁷ indique également que le nombre de PIIS étudiants a plutôt diminué en 2020 et 2021, mais cela fait partie d'une stagnation générale, quand ce n'est pas une diminution, de toutes les catégories de PIIS pendant cette crise, par pratiquement tous les CPAS.

³⁵ <https://stat.nbb.be>

³⁶ Barrez J., Van Dam R., « Pauvreté et groupes vulnérables pendant la crise du Coronavirus », *Revue belge de sécurité sociale*, n° 1, 2020, p.193-225

³⁷ <https://stat.mi-is.be>

Quelles conclusions tirer ?

Cette analyse nous amène à plusieurs conclusions.

La première, est que les indicateurs ne sont pas eux-mêmes le phénomène. Tous servent à donner des informations sur un phénomène que l'on souhaite observer, mais ils ne sont pas eux-mêmes le phénomène. Aucun d'entre eux ne l'est. En d'autres termes, le taux de chômage, par exemple, a diminué, c'est bien possible, mais cela ne signifie pas nécessairement que le chômage ait également diminué.

La deuxième conclusion est que nos interprétations de données doivent aller au-delà des apparences. Les chiffres, en somme, ne sont pas évidents en eux-mêmes, et encore moins objectifs. Comme pour les phénomènes qualitatifs, les phénomènes chiffrables doivent eux aussi être analysés au-delà de ce qu'ils semblent représenter et suggérer à première vue. Parfois, c'est comme lorsque le navire s'éloigne du quai, et que les passagers à bord voient le port bouger, pas le navire.

Une autre conclusion concerne les effets de ce changement d'époque annoncé sur l'organisation de la vie sociale par le télétravail. Alors que certains d'entre nous voient avant tout les avantages de cette nouvelle modalité de travail, probablement destinée à se consolider même après la fin de la crise sanitaire, il existe de nombreuses associations - surtout dans les villes - où les travailleurs sociaux s'arrachent les cheveux pour combler le fossé numérique auprès de leur public, fait notamment de personnes âgées qui vivent seules, de femmes en situation de monoparentalité, de personnes qui ne parlent aucune des langues nationales, ou qui s'expriment assez mal, d'autres encore qui ne savent ni lire ni écrire, qui n'ont pas de logement, et pour qui dans les meilleurs des cas, le seul moyen de connexion est un vieux téléphone portable, etc.

Mais la véritable conclusion, qui reprend tout ce qui a été dit jusqu'ici, concerne l'efficacité des radars sociaux dont nous, les CPAS, disposons, dans une situation de crise et de grands changements comme celle que nous vivons actuellement. Dans les grandes villes notamment, les radars qu'au fil des ans les CPAS ont planté dans leurs territoires sont principalement ceux du tissu associatif local. Une personne a un besoin lié au logement, ou aux factures de la crèche à payer ? L'association l'oriente vers le CPAS. Une autre personne a besoin d'une aide juridique concernant son droit de séjour ? Dans ce cas, c'est le CPAS qui oriente la personne vers une association locale. Dans la plupart des cas, ces associations se coordonnent entre elles et avec le CPAS.

Jusqu'à présent, ce tissu a plutôt bien fonctionné. Mais depuis un an, de nouveaux besoins poussent de nouvelles personnes vers la précarité. Il s'agit notamment d'indépendants, d'artistes, de personnes qui se retrouvent soudainement privées de leurs revenus professionnels, sans être du tout, comme l'on dit « éloignées du marché du travail. Face à ces situations, face à ces personnes, nos radars sociaux ne fonctionnent tout simplement pas. Nous ne savons rien ou presque des réseaux associatifs, institutionnels ou informels à travers lesquels ces nouvelles personnes se déplacent.

Un indépendant se retrouve-t-il avec son entreprise à l'arrêt pendant des mois ? Vers qui se tourne-t-il ? Pas vers le CPAS, comme le confirme le monitoring du SPP Intégration sociale. Peut-être à leur fédération patronale ? Peut-être à leur secrétariat social ? Avouons-le, nous n'en savons rien.

Tout ceci est un grand chantier de construction. De nouveaux réseaux de partenariat doivent être reconstruits par le CPAS. Des nouveaux interlocuteurs doivent franchir le seuil du CPAS. En effet, ce sont les CPAS, en premier lieu, qui vont devoir franchir de nouveaux seuils. Même notre vocabulaire devra s'adapter. Et cela avec la pression qui s'accumule sur nos épaules.

Sources

Actiris : www.actiris.brussels

Barrez J., Van Dam R., « Pauvreté et groupes vulnérables pendant la crise du Coronavirus », *Revue belge de sécurité sociale*, n° 1, 2020, p.193-225

Bevers T., Burnel V., Coenen A., Gilbert V., Jacobs A., « The end of the world as we know it? L'impact de l'épidémie de Covid-19 sur le marché du travail belge », *Revue belge de sécurité sociale*, n° 1, 2020, p.41-64

Bonnetier C, Brotcorne P., Vendramin P., Schurmans D., *Analyse de la fracture numérique sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Rapport pour le CIRB*. Novembre 2017

Caldarini C., Les effets de l'emploi atypique sur la protection sociale des travailleurs migrants, *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 2488-2489, 2021 : www.crisp.be.

CASS, Synthèse de la matinée et matinée de réflexion / co-construction sur les besoins de nos publics en temps de Covid, 28 juin 2021

Charles J., Desguin S. (coord.) « Aux confins. Travail et foyer à l'heure du (dé)confinement », CESEP, TEC, UCLouvain, USL-B, 2020

Cherenti R., *Les aides sociales complémentaires en CPAS. Étude exploratoire*, UMons / CeRiS, 2020

Dubois H., Ludwinek A., *Access to social benefits: Reducing non-take-up*, European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions (Eurofound), Luxembourg: Publications Office of the European Union, 2015 : www.eurofound.europa.eu.

Eurofound, « Living, working and Covid-19 », 2020 : www.eurofound.europa.eu

Groupe des Nations Unies pour le développement durable, « Le monde du travail et la Covid-19 », Note de synthèse, juin 2020 : www.un.org.

Lucina A., Masini M., « Le virus des inégalités », *Alter Échos*, 19/01/2021 : www.alterechos.be

Neven J.-F., Mechelynck A., « Un renforcement du chômage temporaire pour tous les travailleurs ? Certains travailleurs atypiques privés à la fois de travail et du chômage temporaire », *Journal des tribunaux du travail*, 2020, p. 157-167

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, *Baromètre social 2020*, Commission communautaire commune, Bruxelles, 2020.

OIT, « Covid-19: Protéger les travailleurs sur le lieu de travail: Le Covid-19 pousse les travailleurs précaires au bord du précipice », mars 2020 : www.ilo.org

ONEm www.onem.be

SPP IS, Baromètre de l'intégration sociale <https://stat.mi-is.be>

SPP Intégration sociale, Enquête impact social Covid-19, Février 2021 : www.mi-is.be

SPP IS, *Enquête d'impact social Covid-19. Manuel*, Mai 2020

StatBel : <https://statbel.fgov.be>

Working group Social impact Corona crisis, *Monitoring des conséquences du Covid-19 sur l'emploi et la protection sociale en Belgique. Note analytique*, 23 juillet 2021 : <https://socialsecurity.belgium.be>